



# Les Amis du Parc naturel régional des Ardennes

ÉTONNER  
Ardenne  
ENCHANTER

BULLETIN D'INFORMATION n° 49

SEPTEMBRE 2016

## Éditorial

### Assemblée générale extraordinaire des Amis du Parc Mercredi 14 septembre 2016 à 18h à Renwez (salle de la mairie en bas)

Bonjour à toutes et à tous,

En ce mois de reprise, je vous convie à un moment important de la vie de notre association : une assemblée générale extraordinaire. L'objectif est de modifier les statuts afin d'élargir le Conseil d'Administration. Les 21 sièges actuels pourraient être augmentés de 10. Le Conseil d'Administration est constitué de représentants d'associations dont les membres actifs sont déjà fortement sollicités. Aussi, notre bureau ne fonctionne que sur 3 ou 4 personnes certes dévouées mais insuffisantes pour représenter correctement et démocratiquement un CA. Nous avons besoin de renfort de manière à former un groupe actif de minimum six personnes. D'autres pourraient s'y joindre ponctuellement sur invitation.

Depuis que j'assume la fonction de Président, j'ai déjà eu l'occasion de contacter pas mal de monde et de discuter de notre volonté d'expérimenter, de partager, d'échanger et de fédérer nos ressources. J'ai la volonté de poursuivre cette démarche durant la seconde partie de cette année. D'ores et déjà, je me permets d'insister sur ce besoin de forces vives. Cette assemblée sera également l'occasion de faire le point sur les ateliers qui ont démarré cette année et sur les autres à venir.

Un de ces ateliers concerne les plantes exotiques invasives. Pour rappel, il s'agit d'espèces exotiques introduites par l'homme et ses activités, qui se sont adaptées à notre milieu et provoquent par leur développement une régression de la biodiversité. Vous recevrez prochainement une série d'information qui permettront de confectionner un petit dossier sur le sujet. L'objectif est non seulement de faire connaître ces différentes plantes mais également, grâce à votre contribution, d'établir un inventaire des stations existantes. Chacune et chacun dans son environnement communal croise régulièrement des emplacements où ces plantes se sont installées et développées. Une fois informé(e)s, vous êtes les mieux placé(e)s pour observer les implantations et les évolutions sur le terrain. En concertation avec les services du Parc, nous avons élaboré un feuillet qui comporte une série d'information à remplir. Ces dernières seront collectées par les services du Parc, et intégrées dans un système de gestion informatisé. Une cartographie de plus en plus précise pourra ainsi être créée, régulièrement exploitée et mise à jour. Nous comptons sur votre participation en tant qu'acteur de votre territoire.

Je profite de l'opportunité de traiter des espèces invasives pour donner un avis sur le sujet des bernaches du Canada. Cette espèce est également invasive et son dévelop-

.../...





.../...

-pement excessif crée des déséquilibres au sein de l'avifaune locale (poules d'eau, foulques, colverts ou grèbes huppés) qui quitte ses lieux d'implantation en raison de l'agressivité et de la pression exercée par les bernaches. Les interventions humaines qui visent à limiter l'extension d'une espèce invasive sont nécessaires même si nos émotions et notre sensibilité sont mises à mal. Il convient néanmoins de prendre les mesures les plus adaptées au moment le plus opportun. Dans le cas évoqué sur Monthermé, les deux solutions les moins traumatisantes (stérilisation des œufs et capture des jeunes au filet) n'étaient plus applicables car trop tardives. Il restait l'intervention au fusil équipé de silencieux. Celle-ci fut mise en œuvre par des professionnels dont je ne me permettrais de douter tant sur les compétences que sur le respect envers la réglementation.

Même si certains pourraient penser qu'il eut été opportun de postposer l'opération, par exemple à l'ouverture de la chasse, nous n'avons aucun pouvoir sur le passé. Par contre, nous pouvons en tirer quelques enseignements de manière à préserver un climat de sérénité en toutes circonstances.

Je suggère notamment que les réflexions soient mise en place en amont des problèmes afin d'organiser une concertation - sous l'égide en outre du Parc Naturel Régional des Ardennes dont le rôle d'avis et de conseils est primordial -, de fournir aux élus des éléments concrets et objectifs pour faciliter leur prise de décision et de les soutenir par une communication objective qui tient compte des réalités. Car, malheureusement, les bernaches ne sont pas les seules invasives présentes sur notre territoire. Il serait donc utile de s'intéresser au ragondin qui est souvent confondu avec le castor indigène auquel on fait endosser le minage des berges de Meuse, ou encore au raton laveur, moins majestueux que la bernache certes mais d'un aspect peluche attendrissant quand il est tout jeune. À ce titre, je me permets de vous renvoyer au blog de Jean-Pol Bois : [chu-nous.over.blog.com/](http://chu-nous.over.blog.com/)

Au demeurant, je ne peux pas accepter, quelle que soit la raison, tout acte malveillant envers des personnes ou des objets appartenant à nos espaces publics. Les actes de dégradation de panneaux qui sont parus dans la presse sont inadmissibles. De mêmes, les mots ou paroles injurieuses voire diffamantes sont intolérables et n'ont pas leur place au sein d'une Société qui se veut respectueuse et bienveillante.

Bernard MASSON

Président des Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes

## Rendez-vous du Parc

Dimanche 04 septembre 2016 à Signy-le-Petit  
Trésors du sous-sol... autour de l'Étang de la Motte



Sur les berges de l'Étang de la Motte, un des berceaux « inhabituel » de la métallurgie ardennaise, découverte de la géologie et d'un patrimoine naturel remarquable, désormais préservé grâce à l'action conjointe de la commune, du PNR, de l'ONF et du CEN.

De 14h à 17h ; balade +/- 5 km ;  
tout public ; gratuit  
Prévoir chaussures de marche,  
gourde d'eau et vêtements de pluie  
Places limitées,  
réservation auprès du Parc  
+ 33 (0) 3 24 42 90 57  
Animé par les Amis du Parc  
et l'association La Bras'seris

## 3<sup>ème</sup> Fête du Parc à Rocroi



Les 17 et 18 septembre prochains, à Rocroi, le Parc naturel régional des Ardennes et la Municipalité vous invitent à découvrir durant 2 jours, notre beau territoire !

### Samedi 17 :

- Concert de musique celtique
- Expositions nocturnes
- Randonnée aux flambeaux
- Feu d'artifice

### Dimanche 18 :

- Randonnée à la découverte du Plateau de Rocroy
- Toute la journée : stands, ateliers, démonstrations, dégustations

Entrée Gratuite  
Buvette et Restauration SUR PLACE

Organisée par le Parc naturel régional des Ardennes, la Municipalité de Rocroi et l'association Rocroy Festivités

Suivez l'événement sur Facebook :  
<https://www.facebook.com/events/1596217157357126/>

## Montcornet en Ardenne : Grande fête historique

### Montcornet en Ardenne les 10 et 11 septembre

Venez rencontrer l'histoire vivante au travers des époques gauloises, romaines, médiévales.

Campements, démonstrations, ateliers historiques, spectacles équestres, animations pour les enfants.

Présence de nombreux artisans (forge, vannerie, ferronnerie, poterie, feutre ....etc)

Renseignements au 03.24.54.94.20

Découvrez notre projet de construction de villages historiques sur

[www.montcornet-remonte-le-temps.com/](http://www.montcornet-remonte-le-temps.com/)





# Les herbiers, histoires vivantes de la biodiversité

Le nez dans les herbes folles, le botaniste examine à la loupe une "Viola lutea", avant de la glisser délicatement dans du papier journal pour la faire sécher. S'ils peuvent paraître un brin désuets, les herbiers constituent toujours aujourd'hui de précieux outils d'étude de la biodiversité.

Au pied du Puy-de-Dôme, au cœur des volcans d'Auvergne, le conservateur des Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand Gilles Thébaud répertorie tous les cinquante centimètres les plantes présentes sur plusieurs tronçons d'une clairière fleurie de gentianes et de pen-sées sauvages.

"On est un peu comme des archéologues qui étudient le patrimoine menacé par un chantier. On collecte des espèces qui sont fragiles, dont on sait qu'elles seront détruites lors de l'extension de carrières ou, comme dans ce secteur, par l'introduction du pastoralisme", résume le conservateur auvergnat, missionné par le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour effectuer un diagnostic de la flore locale.

Une plongée dans le monde végétal bien loin de l'image collée à ces scientifiques chargés de veiller sur de vieux spécimens au charme suranné. La révolution du séquençage

"On passe pour une science ringarde", regrette Gilles Thébaud. "Mais les herbiers, ce ne sont pas uniquement des objets de musées, ce sont des mines d'informations scientifiques vivantes et essentielles pour connaître l'évolution de la biodiversité", assure le conservateur auvergnat.

Depuis quelques années, les naturalistes ont rebattu les cartes en matière de systématique (classification des espèces), à l'aube des progrès de la biologie moléculaire.

La dessiccation des plantes préservant leur ADN, le séquençage génétique est venu affiner les connaissances en la matière, au point parfois de bousculer certaines classifications bien établies. Renfermant des banques de données génétiques encore exploitables, les herbiers sont particulièrement prisés pour certaines recherches en pharmacologie, cosmétique ou allergologie.

"L'université de Gdansk, en Pologne, nous a récemment réclamé les échantillons de guis que nous possédions pour pouvoir en étudier les principes actifs", rapporte encore cet érudit des plantes, spécialiste des tourbières et pelouses pâturées d'altitude.

En outre, les collections naturalistes apportent désormais des éléments nouveaux sur l'impact du réchauffement climatique. "Des plantes que l'on pouvait récolter au 19<sup>e</sup> siècle à la base du Puy-de-Dôme, on les retrouve

## Herbiers d'Athanase CALLAY et de Lucien MOUZE

Sur le site web de l'association TELABOTANICA, la description d'Athanase CALLAY et de Lucien MOUZE, deux grands herbiers appartenant à la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes.

Les informations ont été transmises dans le cadre du recensement des collections botaniques de France (projet eReColNat).

[shna-ardennes.com](http://shna-ardennes.com)

aujourd'hui à son sommet (à 1.465 mètres d'altitude). Elles ont en fait suivi l'évolution de la température et migré pour retrouver un biotope (milieu) plus favorable", illustre Arnaud Delcoigne, ingénieur de recherche au sein des Herbiers clermontois.

- Numérisation -

"Les herbiers, ce sont 450 ans d'archivage de la biodiversité", abonde à son tour Marc Pignal, botaniste au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de Paris, citant une étude sur le dosage du carbone 13 dans les plantes, qui a permis de "mettre en évidence le début de l'utilisation des énergies fossiles, dans les années 1850".

"C'est très important d'avoir des données aussi vieilles car elles nous permettent véritablement d'envisager l'avenir", ajoute celui qui dirige la plateforme ReColnat, chargée de numériser près de 2 millions de plantes renfermées dans les herbiers français d'ici à 2019, en vue de leur valorisation.

Les échantillons, dont l'attachage sur des planches s'effectue en grande partie à Clermont-Ferrand (avant leur numérisation à Montpellier), seront ainsi visibles sur Internet par des chercheurs du monde entier. "On découvre sans cesse des nouvelles espèces ou sous-espèces et l'on continue de collecter des échantillons "types" (de référence).

De quoi dépoussiérer définitivement une science qui n'a pas fini de reverdir.

Source : sciences et avenir



## Loi sur la biodiversité : les Parcs naturels régionaux confortés dans leurs missions

Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France se félicite au nom des 51 Parcs naturels régionaux de l'adoption finale de la loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages.

40 ans après la loi de Protection de la Nature de 1976, le texte porté par Barbara Pompili, la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, a été adopté ce 20 juillet. Il ouvre une nouvelle page pour la protection de la nature en France et s'inscrit dans une relation renouvelée entre l'Homme et la Nature, thème central du prochain Congrès des Parcs naturels régionaux qui se tiendra en octobre prochain.

Depuis près de 50 ans, les Parcs démontrent que le respect et l'enrichissement de la biodiversité sont parfaitement compatibles avec le développement économique et social de leurs territoires. La nouvelle Agence Française pour la Biodiversité créée par la loi pourra s'appuyer sur cette irremplaçable expérience.

Sur les quelques 70 articles de cette loi, cinq

concernent directement la politique des Parcs naturels régionaux. Ils portent sur la reconnaissance de leur rôle en matière de coordination des politiques publiques sur leur territoire. Ils confirment les Parcs dans un rôle de partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités en matière de biodiversité et de paysage, renforcent les prérogatives des Parcs en matière d'affichage publicitaire mais aussi de préservation et de valorisation des paysages.

Cette loi porte le classement des Parcs à 15 ans (12 ans actuellement) et apporte des allègements quant à la procédure de création et de renouvellement du classement des Parcs ainsi que sur la possibilité d'adhésion à des communes au cours des 15 ans de classement. Enfin, l'article 28 bis de cette loi reconnaît l'existence et les missions de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son rôle au niveau national et international.

C'est une reconnaissance supplémentaire de l'efficacité de la politique et des actions menées au sein de nos Parcs.



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France



### Marchés des Producteurs de Pays

Vendredi 09 septembre  
à partir de 15h30  
à Charleville-Mézières

Vendredi 30 septembre  
à partir de 15h30  
à Renwez

Samedi 01 octobre  
à partir de 10h00  
à Givet

Vous pouvez télécharger les précédents bulletins d'information  
sur notre site : [www.amisparcardennes.org](http://www.amisparcardennes.org)

Nom : ..... Prénom : ..... Structure : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : ..... N° Siret : .....

Adhésion :    Personne physique : 10 €    Personne morale : 25 €

Règlement de ma cotisation pour un montant de .....€

Par chèque à l'ordre de « Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes »

Par virement - Coordonnées pour virement : CA NORD EST Givet

IBAN : FR76 1020 6081 1198 7251 9632 605

BIC : AGRIFRPP802

## Adhésion 2016

Fait à ..... Le : .....

Association Les Amis du Parc naturel régional des Ardennes  
amisparcardennes@gmail.com    www.amisparcardennes.org

Signature

Adhésion à envoyer à : Bernard Masson, 7 rue des Forges, Linchamps, 08800 Les Hautes-Rivières  
ou par courriel à : amisparcardennes@gmail.com